

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, vos expériences et vos motivations personnelles et professionnelles nécessitant le besoin de la formation demandée permettant d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire de positionnement

DATE :		REPLIE PAR :	
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>			
CANDIDAT :			
NOM :	PRÉNOM :	AGE :	
Tél fixe :	Portable :		
Email :@.....			
Adresse :			
PRESCRIPTEUR : (celui qui oriente le candidat vers la formation)			
Raison sociale :		Contact :	
Tél :	Email :@.....		
Adresse :			
FORMATION SOUHAITÉE :			
ATTENTES VIS-À-VIS DE LA FORMATION (Objectifs spécifiques) :			
MOTIVATIONS / PROJET PROFESSIONNEL			
FINANCEUR (prise en charge) :			
SITUATION FACE À L'EMPLOI :			



2.3

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
BESOIN EN FORMATION EXPRIMÉ
DATE EN FORMATION SOUHAITÉE : DU / / AU / /
DISPONIBILITÉS : JOURS : HORAIRES : FRÉQUENCE DES COURS SOUHAITÉE :
EXPÉRIENCE EN CONDUITE :
MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES
EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
PRÉREQUIS : - Avez-vous obtenu une catégorie de permis de conduire ? - Si oui, laquelle ?
PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :

2. Une évaluation de départ sur simulateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation - document 2.2 »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

2.3

B. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2

Le **permis B n'est plus finançable via le CPF pour les salariés**, sauf dans un cas précis : lorsqu'il existe un **cofinancement par un tiers**, comme l'employeur ou un financeur public.

En revanche, le permis de conduire reste **éligible pour les demandeurs d'emploi**.

Cette possibilité implique cependant trois conditions d'éligibilité :

- Que vous n'avez pas déjà un permis de conduire
- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation de départ sur simulateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation - document 2.2 »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/var/vidauban/auto-ecole-m-conduite#documentsutiles>